



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 4 juillet 2022

### **Le premier comité de bien « La cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » marque une nouvelle étape dans sa candidature au patrimoine de l'UNESCO**

Inscrit sur liste indicative de l'État français<sup>1</sup> le 21 avril 2017, le bien « La cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » est dans la phase concrète du travail le menant vers l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour faire progresser la candidature, lancée par le Département de l'Aude et appuyée par les services de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie, l'Association mission patrimoine mondial (AMPM) a été créée en 2019. Elle regroupe le Centre des Monuments Nationaux, les 6 EPCI concernés par le projet, les 8 communes gestionnaires des sites, les Départements de l'Aude et de l'Ariège ainsi que le conseil régional d'Occitanie.

En 2018 et en 2021 deux colloques internationaux, organisés à Carcassonne, ont été consacrés à l'étude des contours de la valeur universelle exceptionnelle du bien et à l'élaboration d'un comparatif international. Depuis février 2020, les porteurs de la candidature se sont collectivement engagés dans l'élaboration du plan de gestion du bien en série<sup>2</sup>. Il sera la feuille de route pour assurer la préservation et la mise en valeur du bien.

Le premier comité de bien, qui s'est tenu ce 1<sup>er</sup> juillet, a permis notamment de faire le point sur l'état d'avancement du plan de gestion. Une charte d'engagements communs a également été signée par le préfet de région, la représentante de la présidente du conseil régional d'Occitanie, les présidentes des conseils départementaux de l'Ariège et de l'Aude, le président du Centre des monuments nationaux propriétaire de la Cité de Carcassonne, les maires des communes, gestionnaires des composantes, les présidents des EPCI, le président de l'AMPM ainsi que les partenaires de la démarche. Ce document fixe la volonté partagée de soutenir et d'accompagner la candidature jusqu'à son dépôt devant le comité du patrimoine mondial de l'Unesco.

*« La région compte déjà 9 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, la candidature de la cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles a passé en 2017 le premier palier d'inscription sur liste indicative de l'État français qui vaut reconnaissance de sa pertinence. L'État est très attentif au travail de construction de la candidature qui mènera, pas à pas, vers l'inscription tant attendue. » Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.*

*« Après plus de dix années de travail assidu, nous sommes désormais aux portes d'une reconnaissance mondiale de ce patrimoine exceptionnel. L'installation de ce comité de bien aujourd'hui vient concrétiser la solidité de cette démarche et notre gouvernance partagée. Elle témoigne de la mobilisation de tout un territoire autour de ce projet. » Hervé Baro, président délégué de l'AMPM, vice-président du Département de l'Aude.*

## « La cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne »

Le bien en série<sup>2</sup> regroupe 8 monuments, positionnés sur la ligne défensive du piémont pyrénéen et autour de Carcassonne. Il tire sa « valeur universelle exceptionnelle » de la spécificité d'une organisation militaire cohérente et organisée en plein Moyen Âge dans le sud de l'Europe. La Cité de Carcassonne et ses 7 châteaux sentinelles constituent les témoins du système défensif territorial élaboré par le roi de France au lendemain de la « croisade contre les albigeois ».

<sup>1</sup> *Constitue un état prévisionnel des biens que l'État peut décider de proposer pour inscription au cours des cinq à dix années à venir au patrimoine mondial de l'UNESCO.*

<sup>2</sup> *Bien culturel en série : territoire, patrimoine, paysage ou ensemble de perceptions et représentations humaines incluant deux ou plusieurs éléments constitutifs reliés entre eux par des liens clairement définis (culturels, sociaux ou fonctionnels), Chaque élément constitutif doit contribuer à la valeur universelle exceptionnelle du bien dans son ensemble.*

## CONTACTS PRESSE

### Préfecture

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Margot SCHERER  
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31  
service-presse@occitanie.gouv.fr